



Contexte

1. L'augmentation du nombre de clubs de natation au Nouveau-Brunswick est importante pour le développement de notre sport et NNB encourage et soutient la création de nouveaux clubs, d'une manière qui contribue à la durabilité de tous les clubs et à la qualité des programmes de natation. Notre objectif est qu'on retrouve un club membre de NNB et un programme de natation dans chaque piscine intérieure de 25 m dans la province.

Principes

2. NNB offrirait un soutien pratique et financier pour encourager la création de nouveaux clubs ou à la mise en place de nouveaux programmes dans de nouveaux lieux. Le soutien pratique comprendra la formation des entraîneurs et des officiels et l'encouragement des clubs existants à jouer le rôle de "mentors" pour les nouveaux clubs. L'aide financière, qui doit être approuvée par le conseil d'administration, comprendra le remboursement des frais qui seraient normalement dus à NNB.

NNB pourrait soutenir	NNB ne soutiendra pas
La création d'un nouveau club qui offre un programme de natation compétitive dans un lieu où il n'y a pas de programme existant.	La création d'un nouveau club dans une piscine où il existe déjà un club membre de NNB.
Les clubs existants qui souhaitent offrir un nouveau programme dans un nouveau lieu, à condition que cela vise à augmenter le nombre d'athlètes.	Les clubs existants qui souhaitent déplacer leur programme dans un autre lieu.
La création de nouveaux clubs qui souhaitent organiser des programmes d'été dans des piscines extérieures à quatre couloirs ou la nage en eau libre.	La création d'un nouveau club composé principalement d'athlètes, de membres d'un conseil d'administration ou d'entraîneurs d'un club membre, sauf dans les circonstances particulières.

3. Les nouveaux clubs doivent être inscrits auprès de NNB en tant que membre de la catégorie 1 et doivent payer tous les frais d'inscription pour le club et les athlètes.